CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260407-020420262-DE

Séance du 2 avril 2026

Membres afférents au Conseil Municipal	Membres présents	Membres ayant pris part aux votes
15	15	14

Date de convocation : 26 mars 2026

L'An Deux Mil Vingt-six le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Jean-Pierre PAUMIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Ronan ALLARD a été élu.

2 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Lotissement de Pors-Guillou

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la présentation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement de Pors-Guillou,
Considérant que ce budget ne comporte que des opérations d'investissement,
Considérant qu'il fait apparaître :

Un déficit d'investissement de -25 905,19 €, correspondant aux frais d'études et d'acquisition foncière,
Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote,
Après en avoir délibéré,
Décide d'approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement de Pors-Guillou.

Adopté à la majorité (14 voix pour, le Maire n'a pas pris part au vote).

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le